



Le Lien Municipal Septembre 2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/09/2026

COMPTE RENDU AFFICHE LE 09 septembre 2026

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELU : Pierre BOIRON

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, Mme Brigitte RUDEAUX- POMMATEAU, M. Fabrice FOND, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Yvette BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, M. Christian CLOUPET, M. Jérôme VERNAY, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET, Mme Camille BRUYAS, M. Pierre BOIRON, M. Valéry RAMADE, Christophe BROSSON

Membres absents excusés : M. Guillaume GRANGE pouvoir donné à M. Didier TESTE, Mme Colette BRIDIER pouvoir donné à Mme Rudeaux Pommateau

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENCE

Le Compte rendu de la séance précédente a été voté à l'unanimité

OBJET : Résiliation de l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Considérant que la commune souhaite mettre fin à son adhésion au CNAS. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la résiliation de l'adhésion de la commune de Longes au Comité National d'Action Sociale (CNAS), de préciser que cette résiliation prendra effet à compter du 31/12/2026, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision auprès du CNAS.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « AFM Téléthon »

Le Vu le budget communal de l'exercice 2026 et vu la demande de subvention en date du 27 juin 2025 de l'association « AFM Téléthon » qui œuvre contre les maladies rares ;

Considérant la diversité des initiatives et actions de solidarité portées sur le territoire communal, et la nécessité, au regard des crédits budgétaires disponibles, de prioriser les demandes de subvention soumises au Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réserver une suite défavorable à la demande de subvention à l'association « AFM Téléthon »

L'ORDRE DU JOUR DES DELIBERATIONS EST TERMINE A 20H50

INFORMATIONS DIVERSES

Les commissions de Vienne Condrieu Agglomération ont débuté. Monsieur le Maire rappelle l'importance de la participation des élus municipaux à ces réunions, afin de permettre à la commune de Longes d'y faire entendre sa voix et de veiller à une répartition équitable des actions et des dispositifs portés par l'Agglomération.

À la suite des violents orages survenus au début du mois de septembre, les cloches de l'église avaient été mises hors service, les impacts de foudre ayant endommagé les éléments de commande.

La remise en service a désormais été effectuée. Monsieur le Maire remercie l'entreprise Desmarquet pour sa disponibilité et sa réactivité, qui ont permis un rétablissement rapide du fonctionnement de celles-ci.

Une réunion de présentation du nouveau Pass Région Seniors à Vienne Condrieu Agglomération se tiendra le 14 septembre. Madame Rudeaux-Pommateau, Première adjointe, représentera la commune à cette occasion.

L'initiative VanInfo Femmes, accueillie sur la commune l'année dernière, ne pourra pas être reconduite, en raison de l'absence de financement par la région permettant sa poursuite.

Une réunion s'est tenue le jeudi 10 septembre à 17 heures à Vienne Condrieu Agglomération afin de présenter les derniers éléments relatifs à la mise en place de la nouvelle méthode de collecte des déchets sur la commune. Ce nouveau dispositif sera déployé à compter du mois d'octobre et les informations seront distribuées avec le prochain AggloMag fin septembre dans toutes les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux habitants de Dizimieu, ainsi qu'aux bénévoles et à l'ensemble des personnes ayant contribué à l'organisation de la kermesse et de la course cycliste. Ces manifestations ont rencontré un vif succès et ont permis aux participants de partager une très belle journée.

La prochaine réunion des anciens combattants se tiendra le 19 septembre à 8 h 30, sur le hameau de Remilleux.

La commune de Longes n'est malheureusement pas épargnée par le phénomène de consommation détournée de protoxyde d'azote, communément appelé « gaz hilarant ».

Les agents techniques municipaux constatent régulièrement la présence de cartouches et bouteilles de protoxyde d'azote usagées abandonnées sur la voie publique et dans différents espaces de la commune. Ces dépôts témoignent d'une consommation qui peut présenter des risques importants, notamment chez les jeunes.

La Municipalité souhaite donc sensibiliser les habitants, et notamment les parents et les jeunes, aux dangers liés à l'usage détourné du protoxyde d'azote. Une attention particulière doit être portée à ce phénomène, qui peut être banalisé en raison de la facilité apparente d'accès au produit.

Elle appelle donc chacun à la vigilance et au respect des espaces publics afin de préserver la sécurité, la propreté et le cadre de vie de tous.

M. le Maire informe le conseil municipal de la tenu du challenge ESCOFFIER le samedi 26 septembre, pour lequel, à son habitude, la commune offrira l'apéritif aux participants.

À la suite de l'accident survenu à Kevin Toft, agriculteur à la Ferme des Quatre Vents, au hameau de Chassenoud, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal souhaitent lui adresser tout leur soutien dans cette épreuve. Il est toujours actuellement hospitalisé, la Municipalité lui adresse ses vœux de courage et de prompt rétablissement.

Une pensée particulière est également adressée à sa famille, à ses proches et à toutes les personnes qui l'accompagnent au quotidien dans cette période difficile.

Cet événement est aussi l'occasion de rappeler la réalité d'un métier exigeant, parfois difficile et qui comporte des risques au quotidien. Les agriculteurs jouent un rôle essentiel dans la vie et l'identité de notre commune. Leur travail, exercé avec engagement et passion, est soumis à de nombreuses contraintes et à des aléas qu'ils doivent affronter tout au long de l'année.

À Kevin, à sa famille, ainsi qu'à l'ensemble des agriculteurs de notre territoire, Monsieur le Maire et le Conseil municipal adressent leur solidarité et leur profonde considération.

COMMISSION MUNICIPALES QUESTIONS DIVERSES

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit ses actions en faveur des habitants et prépare plusieurs rendez-vous pour les prochains mois.

L'activité physique adaptée compte actuellement 15 participants. Le CCAS souhaite pérenniser cette activité et étudie différentes possibilités de financement afin d'en maintenir l'accès dans les meilleures conditions. Une réflexion est également engagée concernant les jours et horaires des séances.

Le CCAS poursuit par ailleurs son travail de veille auprès des personnes vulnérables. Une liste communale permet de contacter les personnes qui le souhaitent en cas d'événement exceptionnel, notamment lors d'épisodes de fortes chaleurs. Cette démarche sera prochainement élargie afin d'identifier les personnes susceptibles d'avoir besoin de ce dispositif.

Le traditionnel concours de belote du CCAS aura lieu le dimanche 8 novembre 2026. Organisé en trois parties de 16 donnes, il sera ouvert à tous. Une tombola sera également proposée à cette occasion.

Le repas du CCAS est programmé le 6 décembre 2026. Les modalités d'inscription et de participation seront communiquées prochainement.

Enfin, le CCAS prépare également **la distribution des colis de fin d'année**, avec la volonté de privilégier autant que possible des produits locaux et de faire participer les habitants et les enfants de la commune à leur confection. Le CCAS reste pleinement mobilisé pour développer des actions favorisant le lien social, l'accompagnement et la solidarité au sein de la commune.

Aurélie Laval et Guillaume Gelas viennent rejoindre l'équipe, nous les en remercions.

Il est rappelé que sur la commune, « la roulotte des saveurs » propose ses services avec son épicerie ambulante pour les personnes qui auraient besoin de courses à domicile, la roulotte des saveurs est également présent tous les mardis sur la place de l'Eglise de 10h à 11h (Stéphane : 06.14.25.69.45).

LOISIRS - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE:

La bibliothèque municipale a ouvert ses portes le 9 septembre, avec une première ouverture particulièrement réussie, marquée par la présence de nombreux habitants venus découvrir ce nouvel espace.

Afin de faciliter l'accès au plus grand nombre, un nouveau créneau est désormais proposé le jeudi soir, de 17 h 30 à 19 h.

L'équipe de bénévoles s'est également renforcée avec l'arrivée de deux nouveaux membres, permettant d'assurer le fonctionnement et le développement de la bibliothèque dans de bonnes conditions.

L'inauguration officielle de la bibliothèque aura lieu le 24 octobre, en présence des habitants et des représentants de la commune.

AMENAGEMENT URBAIN – URBANISME – LOGEMENTS:

Isolation des combles de l'école

Dans le cadre de l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, les combles de l'école ont été isolés le 26 août dernier par la société Eurocomble.

Cette intervention a pu être réalisée grâce au travail engagé par C.Cloupet pour constituer le dossier permettant à la commune de bénéficier du dispositif d'isolation à 1 euro. Cette opération contribue ainsi à améliorer la performance énergétique du bâtiment et les conditions d'accueil des élèves et des personnels, tout en maîtrisant les dépenses pour la commune.

AFFAIRES SCOLAIRES:

Adaptation des locaux scolaires aux évolutions climatiques

La Municipalité est pleinement consciente des nouvelles contraintes liées aux évolutions climatiques, notamment durant la période estivale, qui peut entraîner des journées particulièrement chaudes pour les élèves et les personnels de l'école. L'équipe municipale étudie ainsi les différentes solutions permettant d'améliorer le confort des locaux et de les adapter progressivement à ces nouvelles conditions. Dans la mesure des moyens dont dispose la commune, ces aménagements seront envisagés en s'appuyant notamment sur les dispositifs d'aide et de financement proposés par l'État et les différents acteurs privés

AGRICULTURE

Commission agricole

La nouvelle commission agricole communale sera officiellement installée le 22 septembre. Elle aura notamment vocation à favoriser les échanges avec les agriculteurs de la commune, à mieux prendre en compte les enjeux auxquels ils sont confrontés et à contribuer à la réflexion sur l'avenir de l'activité agricole et de notre territoire. La Municipalité souhaite ainsi maintenir un dialogue régulier avec les exploitants et être à leur écoute sur les différents sujets qui concernent leur activité.

Le loup dans le département du Rhône

La présence du loup constitue désormais un sujet de vigilance pour le monde agricole dans le département du Rhône. Les services de l'État assurent un suivi de l'espèce et de son évolution sur le territoire. Des dispositifs d'accompagnement et de protection des troupeaux sont notamment prévus pour les éleveurs exposés au risque de prédation.

Cette évolution appelle à une vigilance particulière de la part des collectivités et du monde agricole. La Municipalité souhaite rester attentive à la situation et aux éventuelles conséquences pour les exploitations de la commune.

Enfin M. le Maire rappelle qu'il a rencontré à deux reprises Mme C.DIFOLCO Sénateur du Rhône et membre commission des lois constitutionnelles et à échanger à plusieurs reprises avec le député J.L.FUGIT afin de porter la voix de la commune dans ce dossier.

CEREMONIES - EVENEMENTS

La prochaine réunion des anciens combattants se tiendra le 19 septembre à 8 h 30, sur le hameau de Remilleux. M. le Maire informe le conseil municipal de la tenue du challenge ESCOFFIER le samedi 26 septembre, pour lequel, à son habitude, la commune offrira l'apéritif aux participants.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 8 octobre 2026 à 20H30

L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE LA SEANCE EST LEVEE A 23H25



DIVERS

Pour rappel, les foyers de la commune vont être dotés de bacs jaunes pour le tri. Ces bacs seront collectés en alternance avec les bacs gris. À noter que les jours de collectes ne seront sans doute pas les mêmes. Un calendrier précis sera distribué en octobre.

Deux points d'apport volontaires sont maintenus sur la commune (à côté du lavoir et à Dizimieux), tous les containers à verre restent en place. Pour les foyers qui auraient un problème de stockage du bac jaune, il est possible de le refuser et de continuer à utiliser le point d'apport volontaire : le signaler au technicien qui va passer livrer les bacs ou téléphoner au numéro vert : **0 805 291 025**. Pour commander un bac si vous n'avez pas reçu le courrier spécifique, utiliser ce même numéro.

Demi classe

Les demi-classes de Longes vous donnent rendez-vous pour une journée conviviale !

Samedi 10 octobre 2026, Rendez-vous à 12 h à l'auberge du Col de Pavezin pour une participation de 50 € par personne. Au programme :

- Repas à l'Auberge
- Pétanque et balade l'après-midi
- Boissons prévues
- Casse-croûte en soirée

Réponse attendue avant le dimanche 20 septembre 2026.

Pour vous inscrire, le règlement est à remettre lors de l'inscription (espèces ou chèque à l'ordre de L'Auberge du Col de Pavezin).

☐ Coupons-réponses et règlements à remettre à Bruno Deléage, Isabelle Marquet, Céline Bonnard ou Dorian Bridier.

Réponse avant le Dimanche 20 septembre 2026

Participation : 50 € par personne

Le règlement est à remettre au moment de l'inscription.

Espèce ou Chèque à l'ordre de : L'Auberge du Col de Pavezin

Coupon réponse & Règlement à remettre à l'une des personnes ci-dessous :

Bruno Deléage, Isabelle Marquet, Céline Bonnard ou Dorian Bridier

.....
Coupon Réponse.....

Prénom

Entrée

Plat

Fromage ou dessert (1 seul choix)

1.

☐ Salade
☐ Charcuterie

☐ Gardianne
☐ Filet mignon

☐ Fromage blanc ☐ Fromage sec
☐ Nougat glacé ☐ Fondant

2.

☐ Salade
☐ Charcuterie

☐ Gardianne
☐ Filet mignon

☐ Fromage blanc ☐ Fromage sec
☐ Nougat glacé ☐ Fondant

INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Nombre de personnes inscrites :

Montant du règlement ($50 \text{ €} \times \text{nombre de personnes}$) : €

Lot Tombola Grand Prix cycliste de LONGES

Le comité Grand Prix cycliste de Longes tient à remercier toutes les personnes qui ont acheté des programmes. Il reste des lots non réclamés dont les numéros ont été vendus sur la commune, alors vérifiez bien vos numéros en haut à droite du programme :



LOT	NUMÉRO GAGNANT
3ème LOT : 1 panier garni	245
5ème LOT : Bon d'achat 25€ Boucherie de la Boirie	133
6ème LOT : Bon d'achat 25€ Boucherie de la Boirie	150
7ème LOT : 2 places de basket SCABB	195
11ème LOT : 3 places au ciné Chaplin	262

Pour retirer les lots avant le 30 septembre, appeler le
07.78.68.79.02

Déclaration des ruches

La déclaration de ruches est à réaliser chaque année du 1^{er} septembre au 31 décembre sur le site [MesDémarches](https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr). Cette procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate.

Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



Connaître
l'évolution
du cheptel
apicole



Améliorer
la santé
des abeilles



Mobiliser
des aides
européennes

Déclaration préalable de travaux

La Municipalité souhaite rappeler l'importance de réaliser une **déclaration préalable de travaux** avant tout projet soumis à cette formalité :

- Travaux de modification de l'aspect extérieur de votre bâtiment (par exemple la création d'une fenêtre de toit, le changement de couleur de la façade, pose d'une pompe à chaleur en façade, etc...).
- Changements de destination d'un bâtiment existant (transformation d'un bâtiment agricole en habitation, par exemple) sans modification de la structure ou de la façade. Attention, la déclaration préalable est obligatoire même si le changement de destination ne nécessite pas de travaux.
- Construction de murs dont la hauteur est supérieure ou égale à 2 mètres.
- Construction de piscines dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et qui ne sont pas couvertes (ou avec une couverture fixe ou mobile ne dépassant pas 1,80 m de hauteur).
- Construction d'un nouveau bâtiment ou travaux sur une construction existante créant une emprise au sol ou une surface de plancher comprise entre 5 et 20 m². Pour les travaux portant sur une construction existante, cette surface est portée à 40 m² si votre bâtiment se trouve dans la zone urbaine d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS).

Cette démarche simple permet à la commune de s'assurer que les travaux envisagés respectent les règles d'urbanisme en vigueur et s'intègrent harmonieusement dans leur environnement. Elle participe également au **maintien de la cohérence architecturale et de l'identité de notre village**, auxquelles nous sommes tous attachés.

Au-delà de l'aspect réglementaire, il est important que chaque propriétaire veille à être en règle dans la réalisation de ses travaux et à disposer des **assurances nécessaires** couvrant les interventions réalisées. Anticiper ces démarches permet d'éviter des difficultés ultérieures et de garantir la conformité des aménagements.

La Municipalité reste à la disposition des habitants pour les accompagner dans leurs démarches et les invite à se renseigner auprès de la mairie **avant le début de tout travaux**, afin de vérifier les formalités nécessaires.

Les démarches peuvent se faire directement en ligne depuis le site de Vienne Condrieu Agglomération

<https://gnau-dia.vienne-condrieu-agglomeration.fr/gnau/>



Recensement citoyen : pensez-y dès 16 ans !

N'attends pas : fais ta démarche l'année de tes 16 ans !

Tu as 16 ans cette année ? Dans les trois mois qui suivent le 16e anniversaire, Pense à effectuer ton recensement citoyen, une démarche obligatoire.

Il est désormais possible de se recenser directement en ligne, simplement et rapidement.

Le recensement est indispensable pour pouvoir ensuite participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour plus d'informations et effectuer la démarche en ligne, rendez-vous sur le site officiel [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

A vertical poster with a blue background and red and white diagonal stripes at the top and bottom. The text is in white and red. It lists four benefits of citizen registration: getting into driving school, participating in the JDC, passing the baccalauréat, and being on the electoral list. On the right, there is an illustration of a young man and woman carrying books.

**TU ES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE
et TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS ?**

Le recensement c'est maintenant !

pour avancer dans la vie,
le recensement est **indispensable** pour :

-  **S'inscrire à l'auto-école**
-  **Effectuer votre JDC**
(Journée Défense et Citoyenneté)
-  **Passer le bac**
-  **Être inscrit sur
les listes électorales**



La traditionnelle sortie bowling de l'association des familles de Longes aura lieu le vendredi 9 octobre, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 25 septembre, nous vous attendons nombreux.

Association Familiale de Longes



SOIRÉE BOWLING



ADHÉRENT : 10€
NON ADHÉRENT : 16€

**VENDREDI 9
OCTOBRE**
-
20H



INCLUS :

- 2H DE BOWLING 
- 1 BOISSON

POSSIBILITÉ DE SE RESTAURER
SUR PLACE

**INSIDE PARK - 85 CHEMIN DE LA CÔTE
(ZAC AUCHAN) - 42390 VILLARS**

OUVERT À TOUS ! (ENFANTS À PARTIR DE 4 ANS)

Inscriptions et renseignements avant le **25 septembre 2026** :
familleslonges@gmail.com